







59^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES 27 – 28 OCTOBRE 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Championnat de France des Rallyes
Trophée Promotion Michelin
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France des Rallyes Junior
Championnat de France des Rallyes Féminin
Challenge Occitanie Rouergue Cévènnes GT2l
Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
Championnat de la Ligue du Sport Automobile
Occitanie Méditerranée

Trophée Jean-Louis GOUR

S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE TOUTES LES INFOS SUR LE RALLYE & SON DEROULEMENT :

- Le présent règlement
- La liste des engagés
- Les confirmations d'engagements
- La Liste numérotée
- Les horaires de convocations
- Les classements
- Les divers renseignements concernant les équipages

Paraitront sur le site internet officiel : <u>WWW.asaherault.fr</u>

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault remercie les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide efficace à l'organisation du 59^{ème} Critérium des Cèvennes.

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault tient également à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis ou contribués efficacement à l'organisation du 59^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES :

Mr Pierre POUËSSEL Préfet de l'Hérault **Mr Didier LAUGA** Préfet du Gard

Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée **Mme Carole DELGA**

Mr Gilles BERNARD Sous-préfet du Vigan

Mr Régis BOUAD Président du Conseil Départemental du Gard Président du Conseil Départemental du Hérault Mr Kléber MESQUIDA

Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de Montpellier Mr Philippe SAUREL

Mr Roland CANAYER Président de la Communauté des Communes du Pays Viganais

Mr Jacques RIGAUD Président de la C.des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises **Mr Martin DELORD** Président de la Communauté des Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires-Conseiller départemental du Vigan-Maire de Lanuèjols

Mr Olivier GAILLARD Président de la Communauté des Communes Piémont Cévenol-Député du Gard

Mme Marie-Béatrice TONNANY Commandant le Groupement de Gendarmerie du Vigan

Mr Nicolas DESCHAUX Président de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)

Mr Samuel TEISSIER Trésorier de la F.F.S.A.

Président de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée

Mr Jacques REGIS Président Délégué de la Ligue Occitanie Méditerranée

Mr Bernard DEMEUZOIS Vice Président de la FFSA-Président de la Commission du Championnat de France

des Rallyes

Mr Rémi TOSELLO Président Délégué de la F.F.S.A.-Président de la Commission des Rallyes VHC **Mr Gérard FOURNIER** Président du Comité d'Organisation du 44^{eme} Rallye Aveyron-Rouergue-Occitanie

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes Traversées :

Françoise JUTTEAU Maire de SAINT MARTIAL Marie-Renée LAURENT Maire d'AUMESSAS

Messieurs:

Hubert BARBADO Maire d'AVEZE Régis BAYLE Maire d'ARRIGAS **Daniel CARRIERE** Maire de MONDARDIER **Patrick DARCOT** Maire de SAINT BRESSON

Jean-Michel DERICK Maire de MARS **Eric DOULCIER** Maire de LE VIGAN

Jérôme FESQUET Maire de NOTRE DAME DE LA ROUVIERE

Thierry FINIELS Maire de ROQUEDUR Michel FRATISSIER Maire de GANGES Jean-Louis LAGARDE Maire de LA CADIERE **Francis MAURIN** Maire de LES PLANTIERS

Jérôme MORALI Maire de SUMENE

Maire de SAINT HIPPOLYTE DU FORT **Bruno OLIVIERI**

Jean-Claude RODRIGUEZ Maire de BRISSAC Maire de POMMIERS **Gérard SEVERAC** Maire de VALLERAUGUE **Thomas VIDAL**

Mr Jean-Luc MEISSONNIER Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Délégué à la Commission Sports et Traditions Sportives

Mr Stéphane MALLET Vice Président de Communauté de Communes du Pays Viganais-Délégué aux Sports

Mr Fabien ABER Maire-Adjoint Ville de MONTPELLIER, Délégué à la Jeunesse et aux Sports

Mr Alexandre COZZA Maire Adjoint Ville LE VIGAN **Mr Christian LANGET** Maire Adjoint Ville LE VIGAN

Mr Guy GARCIN Maire Adjoint Ville de SAINT HIPOOLYTE DU FORT

Mr Alain PEREZ Proviseur du Lycée Pierre Mendes France - MONTPELLIER

Mr Fabien LOPEZ Directeur du Circuit de KARTIX

Responsable du Servie Police Municipale - Ville de MONTPELLIER **Mr Georges ELNECAVE** Mr Mathieu ANGLADE Directeur des Sports Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée **Mr Thierry GUITTET** Directeur des Sports Montpellier - Méditerranée - Métropole

Directrice des Sports - Ville de MONTPELLIER **Mme Geneviève CHABBERT** Mr Alexandre MARTY Service des Sports – Ville de MONTPELLIER Mr Vincent RODRIGUEZ Directeur d'Agence France Bleu Hérault

Mr Richard THIERY Directeur Général GT2I

Mr Laurent BAUMEL Service des sports - FR3 - Languedoc Roussillon

SOMMAIRE	
	PAGES
REMERCIEMENTS	2
INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES	4-5
PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE	6-7
ARTICLE 1P – ORGANISATION	8-12
ARTICLE 2P – ASSURANCES	12
ARTICLE 3P – CONCURRENTS & PILOTES	12-14
Article 4P – VOITURES et EQUIPEMENTS	14-16
ARTICLE 5P – PUBLICITE	16
A DITIOUE AD LOTTED ET INTERACTRICATURES	47.40
ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES	17-18
ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE	18-20
ARTICLE IF - DEROGLEMENT DO RALLIE	10-20
ARTICLE 8P - RECLAMATIONS - APPELS	20
ATTIOLE OF REGERMATIONS ATTIECS	
ARTICLE 9P - CLASSEMENTS	20
ARTICLE 10P - PRIX	21

INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES

SECRETARIAT du RALLYE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Résidence le Rimbaud Bat A – 577, Avenue LOUIS RAVAS 34080 - MONTPELLIER

Tél.: 04.67.61.00.99

asa-herault@orange.fr - www.asaherault.fr

MISE à DISPOSITION du ROAD-BOOK- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES -**REMISE du TRACKING - OPERATIONS PROMOTIONNELLES**

KARTIX PARC

Les Peras des Caizerques 34190 - BRISSAC

Tél.: 04 67 73 75 00 -- Fax: 04 67 47 64 91.

E-mail: kartix@kartix-parc.com

• BASE d'ESSAI

Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel (au nord de Montpellier entre St Mathieu de Tréviers et Sommières).

ACCUEIL OFFICIELS et COMMISSAIRES – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES – VERIFICATIONS TECHNIQUES - REMISE DU BRIEFING ECRIT et AUTRES DOCUMENTS - ACCUEIL PRESSE ET ACCREDITATIONS - CONFERENCE DE PRESSE

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE

380. rue du Mas de Brousse 34000 - MONTPELLIER

• P.C. RALLYE - INFORMATIQUE-CLASSEMENTS - SALLE DE PRESSE

MAISON de la COMMUNAUTE des COMMUNES du PAYS VIGANAIS 3, avenue Sergent Triaire

30120 - LE VIGAN

PODIUM DEPART et ARRIVEE - REMISE des PRIX – VILLAGE PARTENAIRES – PRESENTATION des EQUIPAGES et SEANCE de DEDICACES - SALLE de PRESSE ANNEXE (sam 28/10, après-midi)

ESPLANADE CHARLES DE GAULLE

(Près de la Place de la Comédie – Montpellier Centre) 34000 - MONTPELLIER

• REUNIONS COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1^{ère} Reunion : LYCEE PIERRE MENDES France - MONTPELLIER

Réunions suivantes : P.C. RALLYE - LE VIGAN

Réunion finale : Pré-Esplanade CHARLES DE GAULLE - MONTPELLIER

• ARRIVEE de la 1ère ETAPE

MAIRIE du VIGAN

Place Quatrefages de la Roquette 34190 - GANGES

• PARCS D'ASSISTANCE

Parkings Centre Ville 34170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

• REFUELING

Pompe à Essence Super U

30120 - LE VIGAN

Près parking des anciens abattoirs (face à Super U) 30120 – LE VIGAN

• PARC REMORQUES OBLIGATOIRE

PAE les BATAILLES (Face à Atelier Chazel Technologie)

Route de Sauve 34170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

PARKING ATTENTE VOITURES DE COMPETITION

DOMAINE de GRAMMONT

Avenue Albert Einstein 34000 - MONTPELLIER

• TABLEAUX AFFICHAGE OFFICIEL

- -LYCEE PIERRE MENDES FRANCE MONTPELLIER (Vendredi 27 Octobre 2017, jusqu'à 14h)
- -P.C. du Rallye Maison de la Communauté des Communes du Pays Viganais (Vendredi 27 Octobre 2017 à partir de 17 H et Samedi 28 Octobre 2017 jusqu'à 17 H)
- -Esplanade Charles de Gaulle MONTPELLIER (Vendredi 27 Octobre 2017 de 14 H à 17 H et Samedi 28 Octobre 2017 à partir 17 H)

Des panneaux ou écrans d'informations seront en place :

Parc Assitance Saint Hippolyte du Fort – Mairie du VIGAN - Mairie de Ganges (VHC)

• VERIFICATIONS FINALES

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE, MONTPELLIER

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiqués sur Tableau Officiel d'Affichage).

П	0	D		IN/	П	v	Λ	D	- 1	Λ	١,	/F

Lundi 28 Août 2017	12h00	Parution du règlement, et ouverture des Engagements www.asaherault.fr
Lundi 9 Octobre 2017	00h00	Fin de priorité pour les engagements des concurrents inscrits au Championnat de France et/ou au Trophée Michelin
Lundi 16 Octobre 2017	00h00	Clôture des Engagements (cachet de la poste faisant foi)
Vendredi 20 Octobre 2017	15h00	Publication de la liste des engagés (des numéros de course) des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques sur www.asaherault.fr

RECONNAISSANCES

Samedi 21 Octobre 2017	08h30-12h30 Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc et vérifications administratives obligatoires, remise du tracking
	09h00-19h00 Reconnaissances 1 ^{ère} Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaissances»
Dimanche 22 Octobre 2017	09h00-19h00 Reconnaissances 1 ^{ère} Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaissances»
Mercredi 25 Octobre 2017	08h30-12h30 Mise à disposition du Road-Book au circuit de Kartix Parc et vérifications administratives obligatoires, remise du tracking
	09h00-19h00 Reconnaissances 2 ^{ème} Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaissances»
Jeudi 26 Octobre 2017	07h00-15h00 Reconnaissances 2 ^{ème} Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaissances»

BASE D'ESSAI

Jeudi 26 Octobre 2017	15h00-19h00 Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel
	Cf. artcle 7.5.20 P

Jeudi 26 Octobre 2017	14h00-21h00	Parking Stockage d'attente Voitures de Competition Domaine de Grammont – Montpellier (Cf Art.7P)
Jeudi 26 Octobre 2017	15h00	Ouverture du Parc Assistance - St Hippolyte du Fort
Vendredi 27 Octobre 2017	08h15-13h00	Vérifications administratives complémentaires (selon heure de convocation, cf. www.asaherault.fr) et remise du briefing écrit Lycée Pierre Mendes France Montpellier (LPMF)
	08h30-13h15	Vérifications techniques obligatoires selon heure de convocation. cf. <u>www.asaherault.fr</u>) - LPMF Montpellier
	08h30-13h15	Pesée libre des voitures
	09h15-13h45	Mise en Parc Fermé de départ à l'issue des vérifications techniques Esplanade Charles de Gaulle (près Comédie) Montpellier
	10h30	1ère Réunion Collège des Commissaires Sportifs – LPMF Montpellier
	11h00	Conférence de presse suivi du Tirage au sort du Trophée Michelin – LPMF Montpellier
	11H30	Briefing des Véhicules d'Encadrement – LPMF – Montpellier
	14h00	Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} Etape – LPMF Montpellier
	15h00	Briefing de la Direction de Course – P.C. Rallye - Maison de la Communauté de Communes Pays Viganais – Le Vigan
	15h05	Départ 1ère Etape – (1ère Voiture VHC) Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier
	20h36	Arrivée 1ère Etape - Mairie du VIGAN Place Quatrefages de la Roquette Le Vigan
	22h30	2 ^{ème} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs – P.C. Rallye Le Vigan
	23h00	Publication du classement partiel à l'issue de l'E.S. 2 et de l'ordre et heures de départ de la 2ème Etape – P.C. Rallye Le Vigan
Samedi 28 Octobre 2017	07h40 Q	Départ 2éme Etape - (1ère Voiture VHC) Mairie du VIGAN Place uatrefages de la Roquette – Le Vigan
	18H41	Arrivée 2éme Etape (CH 9A) – Esplanade - Montpellier
		Parc de Repositionnement
		Podium – Remise des prix
	19h15	3 ^{ème} Reunion du Collège des Commissaires Sportifs (près Esplanade Montpellier) Vérifications Finales LPMF – Montpellier Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise du 27 Octobre au 28 Octobre 2017, en qualité d'organisateur administratif et technique, et avec le concours de la REGION OCCITANIE - MIDI-PYRENEES, de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, du DEPARTEMENT DU GARD, des COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, CEVENNES GANGEOISES & SUMENOISES, CAUSSES-AIGOUAL-DEVENNES-TERRES SOLIDAIRES et des Villes de MONTPELLIER, du VIGAN, de GANGES, SAINT HYPPOLYTE, et de toutes les communes traversées, un rallye à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

59^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES

Ce rallye sera doublée par un rallye VHC dénommé

9^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC support de la FINALE DE LA COUPE DE FRANCE VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le 21 / 07 / 2017 et enregistré sous le numéro R12/17. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation N° 779 en date du 22 / 08 / 2017

Comite d'Organisation

Président: Alain SZAFARCYK

Membres: G. BASCOUL, M. BASCOUL, C. BELCHI, P. BERGEAULT, A. BOEGLI, G. BONNAFOUS, J.P. BONNECAZE, J. BOISSIER, JL BORDONADO, F. CABAS, P.CAUVY, R.CLOS, T. G. DAGAND, JM DEPONDT, P. GAZAN, S. GIRGENTI, M. IGLESIAS, A. JOFFRE, M. LACRUZ, A. LASSERE, M. LAUSSEL, J. MARAINE, F. MICALET, J.L. NEGRE, J. NORTES, F. OTALORA, F. PELADAN, F. POLLANO, F. PRADEILLES, I. PRISTCHEPA, P.QUATREFAGES, P. RASPAUD, R. RODRIGUEZ, C. SIDOBRE, B. TREMOULET.

Permanence - Secrétariat du Rallye

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34080 MONTPELLIER Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asaherault.fr

Organisateur Technique

Organisateur Technique: A.S.A. HERAULT

1.1p - OFFICIELS

Structure F.F.S.A. Championnat de France

Président de la Commission : Bernard DEMEUZOIS 1985-0410
Coordinateur Championnat de France : Philippe SOULET 42240-1499
Attachée de Presse : Flora FORNASARI 245614-1499

Observateur F.F.S.A.

Observateur : Gérard PLISSON 12983-0410
Chauffeur : Robert CLOS 6055-0804

Collège des Commissaires Sportifs

Président : Jean-Claude CRESP 26-0706

Membres : Hervé ORSINI 010163/CS07 ACM/FIA

Fabien ZYCH 4626-0515

Secrétaire : Fabien ZYCH 4626-0515

Direction de Course

Directeur de Course : Patrick BOUTEILLER 128253-0811

Directeur de Course Adjoint : Michel LAROULANDIE 8495-1714

Directeur de Course Chargé Rallye 2 : Michel LAROULANDIE 8495-1714 : Patrick BOUTEILLER 128253-0811

Michel LAROULANDIE 8495-1714 : Patrick BOUTEILLER 128253-0811

Robert GALLI 9206-0745

Adjoints à la Direction de Course : Robert GALLI 9206-0745

REGLEMENT PARTICULIER 59^{ème} Critérium des Cévennes 02/08/2017 8/21

Nathalie CHANTAGREL

Sylvie ZYCH

9549-0801 3416-0515 149758-0808

Secrétaire : Guy BASCOUL

Directeurs de Course Délégués ES : Carmen BELCHI

 Carmen BELCHI
 8747-0804

 Marc CIER
 2942-0706

 Christian COULET
 3650-0712

 Serge FREVILLE
 27121-0419

Directeurs de Course Délégués Inter Sécurité ES :

Thierry HAMONIC 31600-0745

Jean-Luc DEVRIESE 37766-0816 66

Jack BAFFALIE 125921-0806

Sylvie MONTET 205244-0508

André GUIBLAIN 7081-0418

Jean-Charles GASPERINI 107100-0756

Directeurs de Course Adjoints Véhicule BBR :

Pascal BATTE 28230-0805 Jannick DAUBIGNE 6560-1504

Directeurs de Course Véhicule DAMIER

Nicole FOREST 1882-1614 Alain BASTID 155491-0808

Directeur de Course Ajoint Parc Assitance : Thierry GRAUBY 163786-08141

Médecin Chef

Médecin : Michel ROMIEU 9031-0803

Gestion Opérationnelle des Moyens de Secours: Jacques BOISSIERResponsable Camions dépannage: André BOEGLI

Géolocalisation : VDS Racing

 Liaisons radios
 :
 LVMC : Claude PERETTI

 Contrôle Radio
 :
 ASAH : Serge GIRGENTI

 Responsable Télephonie
 :
 Patrick QUATREFAGES

Fabrice POLLANO

Informatique / classements : Patrick SOFT

Organisateur Technique:Bernard TREMOULETRTS:Bernard TREMOULET

Pierre GAZAN

<u>Dossier Sécurité Préfecture / Dossier Organisation</u> : Alain SZAFARCZYK- Pierre GAZAN-

Yvan PRISTCHEPA- Bernard TREMOULET
Jean-Michel DEPONDT - Michèle BASCOUL

Jacques BOISSIER

Véhicules d'Encadrements

Véhicule Organisation: José NORTES – Paulette CAUVY

Véhicule Autorités : Bernard TREMOULET / Yvan PRISTCHEPA
Véhicule Sécurité Public 1 : Jean-Michel DEPONDT / Valérie LEBOUCHER

Véhicule Sécurité Public 2 : Fabien PELADAN / Fabrice POLLANO

Véhicule Observateur FFSA : Robert CLOS **Véhicules Infos FFSA** : Michel BATHELOT

Véhicule Infos ASA HERAULT : Franck MICALET / Patrick BERGEAULT

<u>Véhicules Promotion</u> : Jean-Louis BESNARD

Max PORTALES

José-Louis BORDONADO

Franck ARBOUX

Chargés des Relations avec les Concurrents

Responsable : Jean-François LIENERE 195206-14/38

Gérard DURAND 13816-08/09

Valérie GINIER 174698-08/05 Françoise FREVILLE 111134-04/14

Engagements et Vérifications Administratives

Franck MICALET - Marine LACRUZ Gestion des engagements :

Pré-numérotation Liste des engagés : Marine LACRUZ Responable des Vérifications Administratives : Franck MICALET

Vérifications Administratives Lycée PMF Maryse LAUSSEL-Martine AUTHEBON

Evelyne ROLLAND- Antonia DURAND Serge GIRGENTI – Frédéric TORRES

Juges de fait

Magali VIDAL 179595-0809-Michel CAMMAN 1465-0816

Alain GUIN 3420-0701-Claude COURET 5368-0701

Et tous les officiels du Rallye à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs

Commissaires Techniques

Responsable Délégué Technique FFSA **Christian BONIN** 1188-0318 Membres : Jean-Pierre ROLLAND 2694-0805

Michel MOLINES 9502-0801 Christian ROCCA 7944-0804 Cédric GINIER 28482-0805 Christophe NATEWAJKO 43054-0806 Jean-Claude MARTY 32003-0806

Responsable délégué Technique CFR Junior 2017 Robert VOISIN 7618-0515 Délégué Adjoint Technique CFR Junior 2017 : Laurent QUERY 212893-0412

Presse

Attaché de Presse (FFSA) : Clément RULLIERE 245679-0990 Responsable des Relations avec la Presse : Jacques FURET 223132-0899

Gestion Site Internet ASAH: Marine LACRUZ 205815-0804 Speaker FFSA Philippe SOING 6302-1502

> Speaker ASA Hérault Vincent DOUGADOS

Michèle BASCOUL Chargés des Relations avec les Officiels

Guy BASCOUL

Secrétaire de meeting Michèle BASCOUL

Chargée des Relations avec les Commissaires Paulette CAUVY

Chargées de la vérification des carnets de bord

Responsable Françoise FREVILLE 111134-0414

Valérie GINIER 174698-00805

Chargés du Contrôle des publicités

Responsable Françoise FREVILLE 111134-0414

Alain BASTID 155491-0808

Jean-Michel DEPONDT **Opérations promotionnelles**

Franck CABAS

José NORTES Responsable Matériel

Responsable des véhicules d'encadrements José-Luis BORDONADO

Responsable Signalétique

Patrick BERGEAULT Logistique publicitaire **Guy BONNAFOUS** Responsable

Raymond RODRIGUEZ

Sites de Montpellier Esplanade Responsable : Pierre GAZAN

Alain LASSERRE Firmin PRADEILLES

Responsables Remises des Prix : Jean-Louis NEGRE-Franck CABAS-Franck MICALET

<u>Podium</u> : Bernard TREMOULET

Jean-Michel DEPONDT

Responsables site Lycée Pierre Mendes-France : Franck MICALET

José NORTES

Responsables Equipes Implatation E.S.& Balisage

Base d'Essais : Bernard TREMOULET ES 1-4-8 : Fabien PELADAN

ES 2-5-9 : Fabien OTALORA – Michel IGLESIAS

ES 3-7 : Claude SIDOBRE E.S. 6 : Patrice RASPAUD

Responsable site Le Vigan : André JOFFRE (Team Auto Viganais)

Responsable Refueling Le Vigan : Thierry LEFOLL 58387-0809

Responsable site de Ganges : Joël MARAINE

Responsable Technique Site de Ganges : Thierry LEFOLL 58387-0809

Responsables site de Kartix

Organisation- Logistique : Patrice RASPAUD Opérations Promotionnelles/Gestion VIP : Franck CABAS

Responsables Parc Assistance St Hippo : Thierry GRAUBY 163786-0811

Delphine GRAUBY 163789-0812

Responsables du Road Book : Robert CLOS

Ivan PRISTCHEPA

Responsable des Reconnaissances : Carmen BELCHI

<u>Hebergement / Restauration</u> : Jean Louis NEGRE

Gilbert DAGAND

1.2p ELIGIBILITE

Le **59^{ème} Critérium des Cévennes** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes
- Le Classement promotion « Trophée MICHELIN »,
- Le Championnat de France des Rallyes Team,
- Le Championnat de France des Rallyes Junior
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin,
- Le Challenge Occitanie Rouergue Cévennes GT2I
- La Coupe de France des Rallyes, coefficient 4
- Les Championnats 2017 de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Le Trophée Jean-Louis GOUR

1.3p VERIFICATIONS

Les équipages règulièrement engagés devront consulter le site <u>www.asaherault.fr</u> pour confirmation de leur engagement et des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, qui se dérouleront le Vendredi 27 Octobre 2017. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

- **1.3.1p** Des vérifications administratives obligatoires auront lieu lors de la remise du road-book Lors de ces verifications, les concurrents devront présenter :
- · Permis de conduire en cours de validité
- · Licence valable pour l'année en cours.
- · Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, divers documents ainsi qu'un kit permettant la géolocalisation comprenant un boitier et ses accessoires (cables, antennes, etc ..).

1.3.3p Les vérifications administratives complémentaires et les vérifications techniques auront lieu au Lycée PIERRE MENDES France suivant l'heure de convocation précisée sur le site **www.asaherault.fr**

A l'issue des vérifications, les voitures se rendront en convoi au Parc Fermé de départ : 15 à 20 voitures escortées par des motards de la Police Municipale, selon un trajet obligatoire depuis le Lycée jusqu'au Parc Fermé.

<u>1.3.12p</u> Les vérifications techniques finales seront effectuées le Samedi 28 octobre 2017, immédiatemment après l'arrivée dans les locaux du Lycée PIERRE MENDES FRANCE.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2017

<u>IMPORTANT</u>: Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules des ouvreurs même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants au Rallye. Ils ne sont pas couvert par l'assurance R.C. de l'organisateur et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS & PILOTES

3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5.p Toute personne qui désire participer au 59ème Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : Lundi 16 octobre 2017, minuit :

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34 080 MONTPELLIER Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr - Site : www.asaherault@fr

Les concurrents inscrits au CF / Trophée Michelin ou à une coupe marque bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au **lundi 9 octobre 2017 minuit.**

L'engagement doit aussi comporter la photocopie de la 1ere page de la fiche d'homologation de la voiture et des photocopies des licences et du permis de conduire du pilote et copilote.

En même temps que leur bulletin d'engagement, les équipages devront remplir :

- un formulaire précisant le schéma d'implantation de leur structure d'assistance et l'identification complète du ou des véhicules d'assistance.
- -un formulaire pour l'identification du véhicule de reconnaissances et préciser leur planning de reconnaissances
- -un formulaire pour l'identification des ouvreurs pour les concurrents concernés

3.1.10p NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre maximun des engagés est fixé à 140 voitures. Au délà, une liste d'attente pourra être établie en complétement de la liste initiale en fonction du nombre de voitures engagées dans le Critérium des Cévennes V.H.C. (200 voitures sur l'ensemble des rallyes).

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	12/21
-----------------------	--	------------	-------

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- Droits normaux : 1000 € + 50 € pour le système de géo localisation sauf :
 - Equipage inscrit au Championnat de France Junior : 900 € + 50 € pour le système géo localisation
 - Equipage 100% ASA Hérault : 900 € + 50€ pour le système de géo localisation (sauf ceux engagés au CFR et/ou Promotion ou Team)

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs. La majoration applicable sera exigée immédiatement si l'absence de la publicité facultative est constatée au cours du rallye.

3.1.12p

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque sera mis en banque à la clôture des engagements.

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye (Jeudi 19 Octobre 2017).
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Jeudi 26 Octobre 2017.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfaits après le Jeudi 26 Octobre 2017.

L'A.S.A. Hérault se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à motiver son refus.

3.2p EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2017

De part leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au Rallye et à les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce Rallye.

3.2.9p

Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road book, et délimitées par les panneaux spécifiques.

3.2.10p

Tous les concurrents, pilotes, ouvreurs et officiels du rallye devront obligatoirement être en possession et titulaires, et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3.1p ORDRE DE DEPARTS

Conforme au Règlement Standard et au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2017

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- -les pilotes inscrits au C.F.R. et/ou au Trophée Promotion
- -les pilotes prioritaires (F.I.A et F.F.S.A.) ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes et Trophées.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes 2017.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Le 59^{ème} Critérium des Cévennes partira 20 mn après la dernière voiture du 9^{ème} Critérium des Cévennes VHC support de la Finale de la Coupe de France.

3.3.2p RECLASSEMENT

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire, hors pénalités, de la dernière ES courue de la 1^{ère} Etape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.2017.

Article 4P - VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1p VOITURES AUTORISEES

Celles en conformité au règlement standard et du Championnat de France des rallyes FFSA 2017

4.1.2p VITRES

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon). De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur.

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être

positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

4.2p PNEUMATIQUES: REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard des rallyes .et règlement du Championnat de France des rallyes 2017

4.3p ASSISTANCE

4.3.2.1p PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2017

Les différents sites du Parc d'Assistance de ST Hippolyte du Fort seront accessibles dès le Jeudi 26 Octobre 2017 à 15 H 00.

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	14/21	
-----------------------	--	------------	-------	--

L'entrée dans le parc d'assistance est strictement réglementée : les modalités seront précisés dans un document distribué à l'occasion de la remise des Road - Books. Une plaque d'assistance sera fournie à chaque équipage.

<u>Important</u>: Un autocollant pare-brise « Navette Parc Assistance » (un par concurrent, distribué au moment des vérifications administratives) sera exigé pour pouvoir à tout moment entrer et sortir librement des différentes places du Parc d Assistance..

Des plaques d'assistance supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et sous réserve de respecter la surface autorisée pour le stationnement de chaque équipage ou team à l'intérieur du parc d'assistance, aux tarifs suivants : plaque supplémentaire : 180 € TTC (4 maximum).

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 60 m² pour une voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaitent se regrouper.

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 9.60€ TTC le m², à régler au plus tard au moment des vérifications administratives.

Les structures d'assistance devront impérativement être en place avant le Vendredi 27 octobre à 15 H 00.

Seul le catering destiné aux teams est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'avec l'accord de l'organisation.

4.3.2.2p ZONE DE RAVITAILLEMENT

Pour les concurrents utilisant des carburants de commerce, un ravitaillement sera autorisé à la station service SUPER U Le Vigan (située sur le parcours et indiquée sur le road-book comme « station autorisée »).

Uniquement pour les concurrents ne roulant pas avec du carburant du commerce, une zone de ravitaillement est prévue le Samedi 28 Octobre 2017 à Le Vigan Place des anciens abattoirs (face à Super U).

Dans cette zone, englobant la station Super U et la place des anciens abattoirs, toute forme d'assistance est interdite sauf le ravitaillement en carburant de la voiture. L'accès à cette zone ne sera autorisée qu'aux membres de chaque team porteurs du badge spécifique refueling. Deux badges par équipage seront distribués lors des vérifications administratives. Les bidons devront être obligatoirement en fer (jerrican en plastique interdit).

Seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe de la station Super U. Des juges de faits seront présents pour le contrôle des opérations.

4.3.2.3p PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des différents parking d'assistance).

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de 200 Euros.

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

4.4p GEOLOCALISATION

Cf. ART 4.4 règlement CFR 2017

La géo localisation est obligatoire dès les reconnaissances

4.6p IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (Décret N°2012-312 du 05/03/2012 qui modifie l'Article R411-29 du Code de la route et arrêtés du 14 Mars 2012 et du 28 Mars 2012) et au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2017.

Le numéro d'identification sera attribué par l'organisateur en temps que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'Art. R322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées soit ocultées.

En conséquence chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités téchniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions énumérées au sein de l'Art.4.6, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

4.7p CAMERA ET APPAREILS DE PRISE DE VUES

Voir règlement standard des rallyes FFSA 2017

4.8p EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect avant le départ : mise en conformité.

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2017.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

En plus des numéros de course présents sur les deux panneaux de portière, les concurrents recevront un jeu de 2 numéros (hauteur 22 cm) de couleur orange à apposer obligatoirement <u>sur la partie supérieure de chaque vitre latérale arrière</u> (droite et gauche).

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	16/21
-----------------------	--	------------	-------

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

Le 59e Critérium des Cévennes représente un parcours total de 556,3 kms et comporte 9 épreuves spéciales, dont 5 E.S. différentes, d'un total de 177,8 km. Il est divisé en 3 sections et 2 étapes. Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 27	SAMEDI 28
1 – 4 - 8	ST MARTIAL – LES PLANTIERS - VALLERAUGUE	30,9 km	1 fois	2 fois
2	ARRIGAS - MARS	12,9 km	1 fois	
3 - 7	LA CADIERE – SUMENE	12,7 km		2 fois
5 - 9	CC PAYS VIGANAIS, LE VIGAN – POMMIERS	22,7 km		2 fois
6	KARTIX	1,4 km		1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	43,8 km	131,3 km	175,1 km
ETAPE 2	134 km	247,2 km	381,2 km
TOTAL RALLYE	177,8 km	378,5 km	556,3 km

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard de la FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes 2017

Les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais . Le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Un exemplaire du carnet d'itinéraire (Road Book) sera distribué au équipages le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions.

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €.

PLANNING DES RECONNAISSANCES :

N° E.S.	NOMS DES SPECIALES	NOMS DES SPECIALES SESSION 1		SESSION 2	
IN L.O.		SAMEDI 21	DIMANCHE 22	MERCREDI 25	JEUDI 26
1 – 4 - 8	ST MARTIAL-LES PLANTIERS-VALLERAUGUE	9 h / 20 h	NON	9 h / 20 h	NON
2	ARRIGAS - MARS	NON	9 h / 19 h	NON	7 h / 15 h
3 - 7	LA CADIERE- SUMENE E.S. Jean-Louis GOUR	9 h / 20 h	NON	9 h / 20 h	NON
5 - 9	CC PAYS VIGANAIS, LE VIGAN – POMMIERS	NON	9 h / 20 h	NON	7 h / 15 h
6	KARTIX PARC	RECONNAISSANCE AUTORISEE UNIQUEMENT A PIED			

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	17/21

6.2.1p Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissances. Grâce aux tracking, des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Un autocollant (dimension 210mm x 140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances devra être obligatoirement apposé sur le véhicule de reconnaissance, au milieu et en haut du pare-brise.

Les concurrents devront inscrire eux même, au <u>stylo à bille</u> sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Ils devront également inscrire leur choix des jours de reconnaissances. L'absence d'inscription sera considérée comme une infraction.

Les reconnaissances seront limitées à <u>2 passages</u> par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées. **Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.**

<u>RAPPEL</u>: Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye. Le panachage WE – Semaine est interdit. Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes. 2017.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

Une zone de parking est disponible à Montpellier – Domaine de Grammont pour stocker les voitures de course entre la fin des reconnaissances (et shake down) et les vérifications techniques du lendemain (Vendredi 27 Octobre 2017) au Lycée Pierre Mendes France. Cette zone est accessible de 14 h à 21 h. Ce parking sera gardé.

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA 2017

Pour l'intégralité du Rallye, le Rallye du Championnat de France partira 20 minutes après la dernière voiture du Rallye VHC (Finale de la Coupe de France)

Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9p OUVREURS

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les ouvreurs sont autorisés pour les <u>seuls équipages inscrits au Championnat de France.</u> Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreurs <u>auprès de l'organisateur avec une demande</u> en remplissant la feuille d'engagement spécifique mentionnant le type, le modèle, le N° d'immatriculation du véhicule ouvreur ainsi que les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.S.A. et d'une pièce d'identité. Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés par 4 autocollants portant le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officients. Cette identification obligatoire fournie par l'organisateur pourra donner lieu à un droit maximum de 160 €

De plus, pour les ouvreurs un adhésif "Navette parc assistance" sera fourni afin de pouvoir apporter les notes sur le site de St Hippolyte du Fort..

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreur à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

UN SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté. Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvreur. Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une E.S., il est interdit à l'ouvreur de reprendre sa progression avant le passage du véhicule à damier

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	18/21
-----------------------	--	------------	-------

7.2p DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11p – Les signes distinctifs des officiels et des commissaires sont :

Chasuble Rouge : Directeur de Course E.S.

Chasuble Rouge : C.R.A.C. (avec mention « Relations concurrents » Chasuble Orange Barrée : Chef de Poste

Chasuble Orange : Commissaire de Route
Chasuble Jaune : Commissaire Sécurité
Chasuble Noire : Commissaire Technique

Chasuble Blanche : Médecin

7.3.16p NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- . Avoir signifié par écrit* au Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book)sa décision de réintégrer le Rallye..
- · Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 1 heure avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante ou à l'heure indiquée par le responsable des commissaires techniques.
- · *NB : les demandes écrites devront intervenir au Collège des Commissaires Sportifs via la Direction de Course AU PLUS TARD au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :

- -Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes
- -Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures
- -lls ne pourront prétendre à aucun prix ni attriibution de points sauf les points de Bonus de départ

Les concurrents réintégrant le Rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- -Pour les pilotes prioritaires FIA & FFSA
- -Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées en cours d'Etape

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5p EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2017

7.5.12.1 : EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors de l'ES6 (Kartix) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la facon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

7.5.17.3p DEPANNAGE

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, placée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir par lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

7.5.17.4p DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone indiqué au niveau du road book, briefing pilote et carnet de bord)..

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se traduire par une pénalité infligé par le collège des Commissaires Sportifs.

Au moment du passage de la voiture damier, les concurrents doivent préciser à celle-ci s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage. Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le véhicule damier.

La direction de course pourra aider les équipages dans leur démarche de recherche d'une société de dépannage.

7.5.20p SEANCE DE MISE AU POINT « BASE D'ESSAI »

Une séance d'essai sera organisée le Jeudi 26 Octobre 2017 de **15 h 00 0 19 h 00**, au nord de Montpellier sur les commune de Fontanes et de St Bauzille de Montmel, sur une distance de **3,5 Km** environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale.

Elle est réservée au concurrent qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquités un droit de 150 Euros.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné.

Les pilotes doivent être en tenue de course .Les règles à observer sont celles appliquées en course

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification"

La participation à cette séance entraîne l'interdiction formelle de tout essai privé quel qu'il soit dans la région du rallye. MPORTANT: Le commissaire technique responsable sera présent pour vérifier les principaux éléments de sécurité de chaque véhicule.

ARTICLE 8P - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2017

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA, et à l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes,

Il sera établi :

- Un classement Général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin.
- Un classement « Trophée Michelin »
- Un classement Championnat de France « Junior »
- Un classement par Groupe et Classe hors pilotes inscrits au Championnat de France, au « Trophée Michelin » et au Championnat de France « Junior »
- Un classement Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	20/21
-----------------------	--	------------	-------

ARTICLE 10P - PRIX

REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du 59e CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Samedi 28 octobre 2017 à l'arrivée du rallye sur le podium - Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, est mis en place un parc de repositionnement (sous règime de parc fermé) en amont du podium.

10.1p PRIX EN ESPECES PAR CLASSE

NBRE DE PARTANTS PAR CLASSE	1 ^{er}	2 ^{éme}	3 ^{ème}
1 à 3 partants	25 % X E		
4 à 5 partants	50 % X E		
6 à 10 partants	100 % X E		
11 partants et plus	100 % X E	50 % X E	25 % X E
Féminin	50 % x E		

(E = montant de l'engagement réellement payé limité à 1000 €)

Seront considérés comme « partants » tous les concurrents figurant sur la liste des concurrents autorisés à prendre part au Rallye.

Les concurrents du Trophée Promotion «Michelin » ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe. Les prix seront ceux découlant de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dès le Lundi 30 Octobre 2017, sauf vérifications finales en cours.

10.2p COUPES (les coupes ne sont pas cumulables)

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du Classement Scratch,
- Les 3 premiers équipages du Classement «Trophée Michelin »
- Les 3 premiers équipages du Classement de la Ligue Sport Automobile Occitanie Méditerranée
- Les 3 premiers équipages du Classement « Junior »
- Le premier équipage Féminin
- Les vainqueurs de chaque Classe
- Le premier équipage au Scratch licencié à l'ASA HERAULT (Trophée Jean-Louis GOUR)

10.3p PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE A LA FIN DU RALLYE

Les 3 premiers du Classement Général, les 3 premiers du Classement « Junior » et 3 premiers du Classement « Trophée Michelin » doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse : Prés Esplanade Montpellier, immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

Nous remercions toutes les personnes prenant part au CRITERIUM DES CEVENNES de favoriser le plus possible les activités commerciales locales des hauts Pays cévènols, afin d'améliorer l'esprit amical et la compréhension que notre manifestation entretient avec tous les habitants.

Sauf accord préalable avec les Organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du CRITERIUM DES CEVENNES et à proximité immédiate est strictement interdit, de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du CRITERIUM DES CEVENNES ou sur l'utilisation de son nom devra être autorisée par les organisateurs.

REGLEMENT PARTICULIER	59 ^{ème} Critérium des Cévennes	02/08/2017	21/21
-----------------------	--	------------	-------